



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEMANDE DE
Approbation du Projet récréotouristique Phase 2
2019-00023
(Matricule 9715-82-9535)

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Gérard Cossette, directeur général / secrétaire trésorier par intérim, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue
à 20 heures le lundi 11 mars 2019
au 861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0
salle régulière des délibérations du Conseil municipal,
le Conseil statuera sur la demande d'approbation suivante :

Emplacement
400, rang Jolimont à Sainte-Béatrix
Lot 28, Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

Objet de la demande

APPROBATION Projet récréotouristique intégré –Phase 2 au 400, rang Jolimont, conditionnel à la modification réglementaire pour permettre l'usage d'habitation insolite.

LE TOUT Pour la propriété située sur le lot 28, sur le rang Jolimont à Sainte-Béatrix

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par
le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Béatrix le 1^{er} mars 2019
Gérard Cossette, directeur général / Secrétaire trésorier par intérim

Certificat de publication

Je soussigné, Gérard Cossette, directeur général / secrétaire trésorier par intérim, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le 1^{er} jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf entre 8h30 et 16h30.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.

Gérard Cossette
Directeur général / secrétaire trésorier par intérim